

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018

**Présents :** M.C. BAPTISTE - S. BONJEAN - C. CHEVALIER - A. DUBOIS - M. GOUEFFON  
- F. JOUANET - J.M LAROCHE - D. MOUSSET - D. PAQUERIAUD - J. PERICHON - M.  
SIMON - B. TRONCIN - D. VIZIER

**Absents :** G. LELAY (Excusé) - M. MUSSIER (Excusé)

**Secrétaire de séance :** Danièle MOUSSET

### Ordre du jour :

Michel SIMON ouvre la séance et demande au Conseil s'il est possible de rajouter une proposition de délibération pour l'implantation d'une antenne Orange qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil accepte.

#### **Décision Modificative frais d'études suivis de travaux**

Pour faire suite à une demande de la Trésorerie en vue d'apurer le compte 2031 (frais d'études) pour les programmes dont les études sont terminées et ont été suivies de travaux (ZAC, maison des associations, accessibilité bâtiments, aménagement du bourg), il faut passer des écritures d'ordre budgétaires au chapitre 041 pour un montant de 114 205.50 € avec émission d'un mandat et d'un titre de la même somme, la DM consiste à inscrire les crédits à ce chapitre.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Décision Modificative FPIC**

Il a été attribué à la commune de Bessay la somme de 19 454€ au titre de la répartition du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et il sera retenu 1965€ en prélèvement. Il convient de prendre une décision modificative pour ajuster les crédits.

Dépenses : Article 739223 (FPIC) - 1965

Article 022 (Dépenses imprévues) - 6489

Recettes : Article 73223 (FPIC) + 8454

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Décision Modificative opération 1801 : acquisition de matériel**

Suite à l'achat de poubelles qui n'avaient pas été prévues au budget 2018 et à un surcoût au niveau des dépenses de matériel, il manque 1526.61€ sur l'opération 1801. Cette somme pourra être prise sur l'opération 1606 enfouissement point tri.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Demande de subvention exceptionnelle pour le club sportif.**

Le club sportif a fait l'acquisition d'un véhicule permettant le transport des joueurs du club. Le président sollicite une subvention exceptionnelle de 2000€ pour participer au financement de cet achat. Suite au conseil municipal du mois de juillet, il avait été décidé de recevoir le Président du Club sportif pour avoir plus d'éléments. Il convient de délibérer sur cette demande.

La commission associative a reçu le président du Club pour avoir plus d'informations sur ce projet. Le véhicule a déjà été acheté et a été financé par un prêt sur la totalité avec un contrat de location au nom de leur entraîneur qui se sert de ce véhicule pour son usage personnel la semaine et pour le club le week-end. Jean-Michel Laroche précise que cet achat concerne le fonctionnement du club et ne rentre pas dans les critères d'attribution des subventions exceptionnelles qui sont octroyées pour des manifestations exceptionnelles.

Le Club ayant fait part aux membres de la commission de l'éventualité d'organisation d'une importante manifestation en 2019, un dossier de demande d'aide exceptionnelle pourra être présenté à cette occasion.

Pour : 0

Contre : 13

Abstention : 0

### **Avenant règlement maison des associations**

En raison de quelques difficultés rencontrées avec le ménage de la salle tant avec les particuliers qu'avec les associations, il est proposé de modifier son règlement d'utilisation en demandant une caution de 100€ en cas de ménage non fait à partir du 01 décembre 2018 (voir modèle ci-joint).

Jean-Michel Laroche fait remarquer qu'il aurait été préférable d'avoir un règlement unique pour la MDA et pour la salle Polyvalente. Il regrette que l'état des lieux entrant et sortant de la vaisselle soit fait par un agent communal alors que ce matériel appartient au comité inter-associatif et qu'il perçoit

le montant de la location. Michel Simon fait remarquer que cette procédure a été mise en place depuis plusieurs années pour simplifier l'organisation et assurer un meilleur suivi.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Diminution du temps de travail d'un adjoint d'animation**

Suite à la demande de Madame Anne GRESSIER de diminuer son temps de travail d'adjoint d'animation de 3h par semaine et suite à l'avis du comité technique du centre de gestion, il est nécessaire de supprimer son poste d'adjoint d'animation de 17h30 pour en créer un nouveau de 14h30 à partir du 01 septembre 2018.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique**

Suite à la demande de diminution du temps de travail de Madame Anne GRESSIER, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Madame LEAL FARINHANA de 2h30 qui passe de 31h50 à 34h à compter du 1er septembre 2018.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Signature d'une convention de mise à disposition de personnel par le centre de gestion**

Suite à l'accident de travail de Madame ERAGNE, il a été fait appel au centre de gestion pour son remplacement. Aussi il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ou tout autre document se rapportant à ce dossier.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Nouvelle compétence Agence Technique Départementale de l'Allier au premier janvier 2019 (RGPD)**

L'Agence Technique Départementale de l'Allier propose à partir du 01 janvier 2019 une nouvelle compétence technique optionnelle, un service mutualisé de délégué à la protection des données pour la somme de 1000€ par an. Cette décision annulera la nomination de Didier PAQUERIAUD en tant que délégué à la protection des données.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Promesse de bail emphytéotique Photosol

Pour donner suite au projet de panneaux photovoltaïques sur notre propriété communale des Chaumes, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à poursuivre les négociations avec la société Photosol en vue de signer une promesse de bail prochainement.

Michel Simon fait part aux membres du Conseil du recours gracieux de l'association « Bien Vivre à Bessay » qui souhaitait que le Conseil Municipal retire la délibération prise en juin concernant cette promesse de bail au titre qu'elle n'était pas assez détaillée. Le Maire après avis de l'avocat de la commune n'a pas retiré cette délibération considérant que c'était une délibération de principe. En complément, et pour apporter les informations indispensables aux conseillers, Didier Paqueriaud présente les nouvelles conditions de cette promesse de bail proposé par la société Photosol.

La nouvelle proposition financière se décompose de la sorte :

-un pré-loyer de 350 000€.

-un loyer annuel de 40 000€ pour 12 mégawatts (et 10 000 € de loyer annuel pour 6 mégawatts supplémentaires qui seraient éventuellement autorisés)

La société Photosol justifie la baisse du loyer par la diminution du prix de revente de l'électricité, par les frais engendrés par les recours au tribunal contre le premier permis de construire. Cependant le retard dans l'aboutissement de ce projet pourrait permettre de passer d'une production de 12 mégawatt à 18 mégawatt grâce à l'amélioration des performances des panneaux solaires.

Dans le cadre de la négociation engagée, la commune a fait la proposition suivante :

- un pré-loyer de 400 000€,

- un loyer annuel de 40 000€ pour 12 mégawatts (et 15 000 € de plus pour 6 mégawatts supplémentaires)

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Implantation antenne Orange

Orange souhaite implanter une station relais (support d'antennes, antennes, câbles et chemins de câbles, armoires techniques reliés aux réseaux électrique et de télécommunication) à proximité du terrain B.

Un bail de location devra être établi (durée 12 ans renouvelé de plein droit par périodes de 6 ans pour une surface louée de 24 m<sup>2</sup> environ). Le montant de la location sera de 2 000 € par an. L'implantation serait opérationnelle en avril 2019

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Questions diverses :

**Michel Simon** fait part du recours gracieux présenté par Guy Lelay concernant la vente de deux parcelles du lotissement du Comte à trois administrés. Il a questionné les services de la Préfecture sur la légalité de la délibération prise à ce sujet. La préfecture ayant considéré que cette délibération n'appelait aucune remarque particulière, rien ne s'oppose à la vente. Il est toutefois recommandé d'attendre le délai de 2 mois en cas d'un recours au Tribunal Administratif de Monsieur Lelay.

- Suite aux conséquences liées à la sécheresse, plusieurs propriétaires ont subi des dégâts importants sur leur maison aussi le maire a fait une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle. Il convient d'attendre l'avis d'une prochaine réunion interministérielle. En cas d'avis favorable les propriétaires seront avertis et ils auront 10 jours pour faire une déclaration à leur assurance. Le Maire fera un courrier à la Préfecture pour demander que des mesures exceptionnelles soient mises en place pour aider les agriculteurs fortement touchés aussi par cette sécheresse.

- La LPO a proposé de faire l'inventaire des différentes espèces d'insectes sur la commune suite à la création d'une zone refuge. Une participation financière de 1 400 € est demandée. Un débat s'instaure sur ce point et Jean Michel Laroche propose que cette demande soit relayée auprès de Moulins Communauté dès lors que le périmètre d'analyse pourrait concerner d'autres communes.

- L'ONF a demandé à la commune de prendre en charge l'entretien du sentier éphémère des Rigaudets. Comme d'autres communes de la communauté d'agglomération de Moulins sont concernées aussi, Michel Simon va demander si celle-ci pourrait prendre en charge ces entretiens de chemins sur le territoire de la réserve naturelle.

- L'UFOLEP organise le championnat départemental de cyclo-cross qui se déroulera le samedi 22 décembre à Bessay. La municipalité offrira le vin d'honneur.

- La réunion des nouveaux habitants aura lieu le 30/11/2019 à 18 h 30 au Centre Socioculturel.

La cérémonie des vœux aura lieu le 11 janvier.

### **Martine Goueffon :**

- Le Téléthon se déroulera le 8 décembre après-midi avec les associations. Des jeux de société, ventes d'objets, marche... sont organisés. Il sera procédé à l'illumination de la place et du sapin à partir de 17 H 30.

- Le soutien scolaire recommence et se déroule le mardi et le jeudi de 16h30 à 17h30. Il est animé par 4 bénévoles et géré par le Centre Social de Jaligny.

- Plan mercredi pour les activités : un nouveau plan étant mis en place par le gouvernement avec possibilité de financement, la commune a posé sa candidature auprès des organismes concernés.

- Conseil d'école maternelle : effectifs : 58 élèves. Les parents d'élèves ont demandé à nouveau le retour à la semaine des 4 jours. Il leur a été répondu qu'aucun changement n'interviendrait pour la rentrée 2019, le résultat du sondage de l'année dernière étant favorable à 70% au maintien de la semaine de 4.5 jours.

**Céline Chevalier :**

- Conseil d'école élémentaire : effectifs : 93 élèves. La participation à l'élection des représentants des parents d'élèves s'est élevée à 68%. Un exercice de sécurité est prévu au cours de la semaine. Demande de signalement des enfants rencontrant des difficultés auprès du RASED.

**Danièle Mousset :**

- AG de la Sologne Bourbonnaise : certains puits de captages sont mis en observation pour surveiller l'évolution des taux de nitrates, de plus des analyses complémentaires ont été demandées par les autorités notamment en matière de déchets liés à la consommation de médicaments. Le directeur du BDQE a fait un exposé sur les méthodes de travail avec les professionnels sur ces différents sujets.

**Bernard Troncin :**

- Demande que soit rappelé le respect de la limitation du tonnage pour la circulation sur les routes communales.

**Arnaud Dubois :**

- Le nouveau site officiel de la commune est en ligne. Jean Michel Laroche s'étonne que les menus de la cantine n'y figurent pas, de plus, il fait part de certaines remarques concernant plus particulièrement les membres des commissions et le nombre de délégués communautaires. Il lui est répondu que le site étant évolutif, ses remarques seront prises en compte prochainement.

**Dominique Vizier :**

- Assemblée Générale du comité de gestion de la cantine : 14 558 repas ont été servis l'an passé. Ce chiffre est en augmentation.

**Marie Claude Baptiste :**

- Assemblée Générale de l'association des commerçants : organisation du marché de Noël sur la place le samedi 15 décembre.

- Réunion du comité inter-associatif : demande du comité de voir les boîtes réinstallées à la MDA. Cette salle étant ouverte à la location par des particuliers, il n'est pas envisagé de répondre favorablement à cette demande. Projet de fête du sport au printemps 2019

- Centre Social de Jaligny : Mme Soulerin remplace Mme Marc suite à son départ en retraite en mars prochain.

**Jean Michel Laroche :**

- fait le compte-rendu des deux conseils communautaires et signale l'arrivée d'une étape du Paris Nice le 12 mars 2019, il fait part de la loi ELAN sur le regroupement d'un certain nombre d'organismes HLM et du souhait de la communauté d'agglomération que toutes les communes membres aient une position commune concernant l'implantation des éoliennes,

- demande où en est le projet d'extension du local de la pétanque. Michel Simon lui indique que les marchés de travaux ont tous été notifiés et qu'une première réunion de chantier est prévue très prochainement. Les membres de la pétanque seront invités à l'issue de cette réunion pour prendre connaissance des travaux.

**Séance levée à 22h36.**